

CRITERIUM FEDERAL REGIONAL AUVERGNE - SAISON 2010-2011

1) Organisation

Les joueur(se)s qualifié(e)s pour le niveau Nationale1 du critérium fédéral ne peuvent pas participer à l'échelon régional ou départemental. La participation, en cours de saison à un tour de Nationale1 entraîne l'arrêt de la participation au niveau régional ou inférieur.

L'épreuve régionale du critérium fédéral se déroule sur 4 tours

Cette épreuve comprend 5 catégories pour chacun des deux sexes, soit 10 catégories en tout :

- catégorie **Benjamin(e)s - moins de 11 ans**
- catégorie **Minimes - moins de 13 ans**
- catégorie **Cadet(te)s - moins de 15 ans**
- catégorie **Juniors - moins de 18 ans**
- catégorie **Seniors**

2) Taille des groupes

Catégorie	Masculin	Féminin
Seniors	32 joueurs	16 joueuses (*)
Juniors – moins de 18 ans	16 joueurs	16 joueuses (*)
Cadet(te)s – moins de 15 ans	16 joueurs	16 joueuses (*)
Minimes – moins de 13 ans	16 joueurs	16 joueuses (*)
Benjamin(e)s – moins de 11 ans	12 joueurs pour les 2 premiers tours et 16 joueurs pour les 2 derniers tours	16 joueuses (*)

(*) Pour les tableaux féminins, toutes les joueuses inscrites évolueront au niveau régional. Dans le cas où 21 joueuses ou plus seraient qualifiées dans un tableau, un groupe de Régionale 2 serait créé pour les joueuses placées après la 17^{ème} position.

3) Déroulement sportif

Le principe de poules, puis de tableau KO avec classement intégral est appliqué à tous les échelons régionaux et dans toutes les catégories régionales avec les formules de compétitions suivantes :

Pour un groupe de 32 joueurs ils sont répartis en 8 poules de 4 en fonction du classement donné par le responsable du critérium et en évitant dans la mesure du possible de mettre 2 joueurs du même club dans la même poule.

A l'issue des poules il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2, les lettres C et D par tirage au sort entre les poules 3 et 4 et les lettres E, F, G, H par tirage au sort entre les poules 5, 6, 7 et 8.

classement	Poules							
	A	B	C	D	E	F	G	H
1 ^{er}	1	2	3	4	5	6	7	8
2 ^e	15	16	13	14	11	12	9	10
3 ^e	19	20	17	18	23	24	21	22
4 ^e	29	30	31	32	25	26	27	28

Les joueurs sont ensuite intégrés selon la grille ci-dessus dans un tableau KO 32 jusqu'à la finale.

➤ **Pour un groupe de 16 joueur(se)s**, ils (elles) sont réparti(e)s en 4 poules de 4. Dans chacune des 4 poules de 4 composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. A l'issue des poules il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et **les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral.**

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille.
- les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 d'après la grille.
- les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 d'après la grille.

Classe -ment	Poules			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 nd	7	8	5	6
3 ^{ème}	11	12	9	10
4 ^{ème}	13	14	15	16

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

- les perdants du premier tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour
- les quatrièmes de poule aux numéros 13 à 16 d'après la grille.

Ce tableau KO se déroule intégralement jusqu'à la finale.

➤ **Pour un groupe comportant de 13 à 16 joueur(se)s**, il(elle)s sont réparti(e)s dans 4 poules comme dans le modèle du groupe à 16 joueurs(es) en laissant inoccupées les places des joueur(se)s manquant(e)s pour compléter à 16. Le tableau KO final se poursuit dans les mêmes modalités que celui du groupe à 16 joueur(se)s.

➤ **Pour un groupe de 12 joueur(se)s**, ils (elles) sont répartis(es) en 4 poules de 3, tous les participants(es) se rencontrent et sont classés(es) de 1 à 3 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et **les lettres C, D aux autres poules par tirage au sort intégral.**

Les premiers de poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille du tableau à 16 joueur(se)s, les deuxièmes de poule sont placés aux numéros 5 à 8, et les troisièmes de poule sont placés aux numéros 9 à 12 de la même façon

Ce tableau KO se déroule intégralement jusqu'à la finale.

➤ **Pour un groupe comportant de 9 à 11 joueur(se)s**, il(elle)s sont réparties en 2 poules (une de 5 joueur(se)s et une de 6, deux de 5, ou une de 5 et une de 4 selon l'effectif). A l'issue des poules, les joueur(se)s sont classés de 1 à 6 dans chaque poule. Les premiers de chaque poule se rencontrent pour les places 1 et 2, les deuxièmes de chaque poule se rencontrent pour les troisième et quatrième places et ainsi de suite jusqu'au cinquième pour les places 5 à 11.

➤ **Pour un groupe de 8 joueur(se)s**, il(elle)s sont réparti(e)s en 2 poules de 4, tous les participant(e)s se rencontrent et sont classé(e)s de 1 à 4 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2. Les premiers de poule sont placés aux numéros 1 et 2 d'après la grille, les deuxièmes de poule sont placés aux numéros 3 et 4 dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs, les troisièmes de poule sont placés aux numéros 5 et 6 dans le même demi-tableau de leurs premiers respectifs, mais dans le quart opposé et les quatrièmes de poule sont placés aux numéros 7 et 8 dans le même demi-tableau de leurs premiers respectifs, mais dans le quart opposé. Ce tableau KO se déroule intégralement jusqu'à la finale.

➤ **Pour un groupe de 7 ou moins de joueur(se)s**, il(elle)s disputent une poule unique.

4) Montées/Descentes

- A l'issue des 3 premiers tours, les 2 premiers de chacune des catégories masculines Seniors, Juniors, Cadets et Minimes seront qualifiés pour le niveau Zone Nationale 2 correspondant.
- A l'issue des 3 premiers tours, le premier de la catégorie masculine Benjamins sera qualifié pour la catégorie Minimes Régionale.
- A l'issue des 3 premiers tours, la première de chacune des catégories féminines Seniors, Juniors, Cadettes et Minimes sera qualifiée pour le niveau Zone Nationale 2 correspondant.
- A l'issue des 3 premiers tours, la première de la catégorie féminine Benjamins sera qualifiée pour la catégorie Minimes Régionale.
- Les montées au niveau Nationale1 en cours de saison pour les catégories jeunes peuvent se faire sur proposition de la commission technique régionale sous réserves d'acceptation par la commission sportive nationale.
- A l'issue de chacun des 3 premiers tours, dans les catégories masculines « **Minimes** », « **Cadets** », « **Juniors** », et « **Seniors** », le premier du tour départemental de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire, ainsi que les trois premiers du tour départemental du Puy De Dôme seront qualifiés pour le niveau régional au tour suivant.
- A l'issue du premier tour, dans la catégorie masculine « **Benjamins** », le premier du tour départemental de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire, ainsi que les deux premiers du tour départemental du Puy De Dôme seront qualifiés pour le niveau régional au tour suivant. A l'issue des 2^{ème} et 3^{ème} tour, ils seront accompagnés du 3^{ème} du tour départemental du Puy De Dôme.
- A l'issue du 4^{ème} tour, seuls les premiers des tours départementaux accéderont à la division régionale l'année suivante s'ils ne changent pas de catégorie d'âge.
- Une fois les nouveaux montants (départementaux et régionaux de la catégorie inférieure) intégrés au tableau du tour suivant, le nombre de descentes sera fonction des descentes du niveau National 2 de la même catégorie ou du niveau régional des joueurs de la catégorie supérieure. Les descentes se feront dans la catégorie d'âge inférieure du niveau régional ou dans la même catégorie d'âge du niveau départemental.
- A l'issue des 3 premiers tours, le vainqueur de l'échelon régional des catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors monte obligatoirement en Nationale2 pour le tour suivant. Il en est de même pour les seconds de ces mêmes catégories dans les tableaux masculins

5) Litiges

- **FORFAITS (Informations diverses, tarif des amendes)**

Tout participant doit aviser le responsable du Critérium Fédéral de son absence si elle lui est connue suffisamment à l'avance afin de permettre un éventuel repêchage.

Toute absence devra être signalée au responsable régional et justifiée par écrit au plus tard le mercredi midi précédant l'épreuve. En cas d'impossibilité au tout dernier moment, dès que possible, joindre par téléphone le responsable régional ou le juge-arbitre de l'épreuve, la justification écrite devant être envoyée au responsable et au plus tard 2 jours après l'épreuve. **Tout joueur forfait non excusé pour un tour ne pourra accéder à une division Nationale, ni être qualifié pour les championnats d'Auvergne pour la saison en cours. Un joueur forfait non excusé pourra participer à nouveau à condition de régler une amende de 20€**

Tout forfait à un tour du critérium entraîne automatiquement la descente du joueur d'au moins un niveau. Deux forfaits au cours de la même saison sont synonymes d'exclusion de la compétition, sauf pour les cas exceptionnels tranchés par la commission sportive régionale.

- **REFUS D'ARBITRER** : Le(la) joueur(se) est rétrogradé(e) dans la division inférieure.
- **RETARD** : A tous les échelons et dans toutes les catégories :
 - a) si un(e) joueur(se) ne s'est pas présenté(e) 15 minutes après l'appel de sa première partie, il(elle) est déclaré(e) forfait pour toutes les parties de la poule.

b) Si ce(tte) joueur(se) est présent(e) avant la fin du déroulement de la poule, il(elle) est classé(e) **quatrième** de la poule et peut disputer le tableau final KO. Dans le cas contraire, il(elle) est déclaré(e) forfait pour le tour.

▪ **ABANDON A TOUS LES ECHELONS ET DANS TOUTES LES CATEGORIES**

-Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du Critérium fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de l'une d'elles, marque 0 point pour le tour considéré et descend à l'échelon immédiatement inférieur. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.

- Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré et descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

- Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la 1^{ère} partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu (prise en compte pour l'établissement du classement individuel des joueurs sauf si le WO est justifié et confirmé par le JA) pour la partie (ou les) partie(s) qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

▪ **REPECHAGES**

Ils ne seront possibles que jusqu'au jeudi de la semaine qui précède le tour considéré.

Dans les autres cas, la place sera laissée vacante et les poules ne seront pas reconstituées, et ceci pour toutes les divisions régionales. Seul le responsable du Critérium fédéral a qualité pour effectuer les repêchages. Priorité sera donnée aux meilleurs descendants, puis au meilleur parmi les montants (après les montants normaux) de la catégorie d'âge inférieure. Pour les divisions connectées avec les Comités départementaux, le meilleur montant sera déterminé d'après le total des points acquis sur l'ensemble des tours précédents. A défaut, le plus jeune sera repêché. A défaut, un tirage au sort sera effectué.

6) Qualification pour les championnats d'Auvergne Individuels

a) Conditions de participation

Les Championnats d'Auvergne Individuels, jeunes et seniors, sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés à la F.F.T.T. et ayant intégralement participé au critérium fédéral de la saison en cours, forfaits régulièrement excusés mis à part.

Cependant, tous les joueurs et joueuses numéroté(e)s de la Ligue d'Auvergne sont invités à participer aux tableaux « **Toutes catégories** » Messieurs et Dames.

De plus, tous les joueur(se)s âgé(e)s de 9 ans au plus durant l'année civile, régulièrement licenciés, peuvent s'inscrire dans les tableaux « **Poussins** ».

Dans chaque catégorie, 4 titres de Champion d'Auvergne sont attribués : 2 en « Simple » et 2 en « Double », hormis dans les catégories « **Poussins** », où seuls deux titres de simple sont attribués.

L'épreuve se déroule sur deux jours : le samedi ont lieu les tableaux « **Benjamins** », « **Cadets** » et « **Toutes catégories** » messieurs et dames, en simple comme en double à l'exception des demis-finales et des finales des 2 tableaux « **Toutes catégories** » qui se dérouleront le dimanche. Le dimanche se déroulent également les tableaux « **Poussins** » garçons et filles, en simple uniquement, « **Minimes** », « **Juniors** », en simple et en double.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer en simple qu'à un seul tableau par jour à condition d'y être qualifié(e), à l'exception des joueur(se)s pouvant être encore qualifiés dans les tableaux « **Toutes catégories** » le dimanche.

Chaque association recevra la liste des joueurs qualifiés et des remplaçants et devra confirmer l'accord des intéressés et retourner le bulletin dûment complété à l'adresse indiquée pour la date mentionnée.

Tout qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats, en cas de forfait, se verra infliger une pénalité financière de 15€(en cas de blessure ou d'événement de force majeure, le joueur devra justifier son absence par courrier avec certificat médical dans les 72h).

b) Qualification des joueurs en simples

NB : Pour les joueur(se)s évoluant au niveau Nationale 1, les points marqués dans ces tableaux seront comptabilisés avec la lettre précédant celle du tableau de leur catégorie d'âge de Nationale 2.

En Toutes catégories Messieurs :

Les joueurs numérotés licenciés au sein de la Ligue d'Auvergne, les champions Départementaux ou leur suivant dans le cas où ils seraient déjà qualifiés (**dans la limite des 2 finalistes**) complétés à 24 par les joueurs ayant disputé le Critérium Fédéral et classés selon le nombre total de points obtenus lors du 4^{ème} tour, puis lors du 3^{ème} tour si l'égalité persiste... et ainsi de suite.

Composition des poules en toutes catégories messieurs:

Les joueurs qualifiés pour le Championnat d'Auvergne et n'ayant pas participé au Critérium Fédéral seront placés à la suite du dernier joueur qualifié par le Critérium Fédéral ayant un nombre de points classement égal ou supérieur.

Pour toutes les autres catégories, les champions Départementaux seront qualifiés sous les mêmes conditions.

Dans les catégories « Juniors », « Cadets », « Minimes » masculin :

Les 24 meilleurs joueurs aux points du Critérium Fédéral de la catégorie considérée et des catégories inférieures, avec le même départage en cas d'égalité au nombre de points total que pour le tableau « Toutes catégories Messieurs »

Dans la catégories « Benjamins » masculin :

Les 16 meilleurs joueurs aux points du Critérium Fédéral de cette catégorie considérée avec le même départage en cas d'égalité au nombre de points total que pour le tableau « Toutes catégories Messieurs »

En Toutes Catégories Dames :

Les joueuses numérotées licenciés au sein de la Ligue d'Auvergne, complétées à 12 par les joueuses ayant disputé le critérium fédéral et classées selon le nombre total de points obtenus au cours de la saison avec le même départage en cas d'égalité au nombre de points total que pour le tableau « Toutes catégories Messieurs »

Dans les catégories « Juniors », « Cadettes », « Minimes » féminin :

Les 12 meilleurs joueuses aux points du Critérium Fédéral de la catégorie considérée et des catégories inférieures avec le même départage en cas d'égalité au nombre de points total que pour le tableau « Toutes catégories Messieurs ».

Dans la catégories « Benjamines » féminin :

Les 8 meilleures joueuses aux points du Critérium Fédéral de cette catégorie considérée avec le même départage en cas d'égalité au nombre de points total que pour le tableau « Toutes catégories Messieurs »

c) Repêchages

Simultanément à la liste des qualifiés pour les différents tableaux, la liste des éventuels remplaçant sera jointe à l'envoi.

Ces éventuels remplaçants devront également confirmer leur possible participation avec le même bulletin que les qualifiés titulaires.

En cas de désistement, ou de forfaits des titulaires, le responsable pourra repêcher ces éventuels remplaçants ayant confirmé leur participation dans l'ordre de la liste établie. Ces repêchages ne seront possibles que jusqu'au jeudi de la semaine qui précède la compétition.

Si un tableau demeurerait incomplet le jour de la compétition, il serait néanmoins possible, avec l'accord du responsable, d'intégrer dans le tableau sans aucune modification des poules ni des tableaux, les éventuels remplaçants présents sur place en respectant leur positionnement sur la liste.

Dans les autres cas, la place sera laissée vacante et les poules ne seront pas reconstituées. En aucun cas, les éventuelles têtes de série et le tableau ne seront modifiés après le tirage au sort effectué par le Juge-Arbitre de la compétition.

d) Déroulement sportif

➤ **Pour les tableaux de 24 joueur(se)s**, ils (elles) sont répartis(es) en 8 poules de 3. Dans chacune des 8 poules de 3 composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- le premier de la poule A en n°1, le premier de la poule B en n°2, le premier de la poule C en n°3, le premier de la poule D en n°4, les premiers des poules E à H, par tirage au sort intégral, aux numéros 5 à 8
- les deuxièmes de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs,

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

➤ **Pour les tableaux de 16 joueur(se)s**, ils (elles) sont répartis(es) en 4 poules de 4 . Dans chacune des 4 poules de 4 composant cette division, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4

A l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral.

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille.
- les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 d'après la grille.
- les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 d'après la grille.
- les quatrièmes de chaque poule sont éliminés

Ce tableau se déroule jusqu'à la finale par élimination directe.

Classe-ment	Poules			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 nd	7	8	5	6
3 ^{ème}	11	12	9	10
4 ^{ème}	13	14	15	16

➤ **Pour les tableaux de 12 joueuses**, elles sont réparties en 4 poules de 3, tous les participantes se rencontrent et sont classées de 1 à 3 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C, D aux autres poules par tirage au sort intégral.

Les premières de poule sont placées aux numéros 1 à 4 d'après la grille du tableau à 16 joueur(se)s, les deuxièmes de poule sont placés aux numéros 5 à 8, par tirage au sort dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs, et les troisièmes de poule sont placés aux numéros 9 à 12 de la même façon

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

➤ **Pour un groupe de 8 joueur(se)s**, il(elle)s sont réparti(e)s en 2 poules de 4, tous les participants(es) se rencontrent et sont classés(es) de 1 à 4 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2. Les premiers de poule sont placés aux numéros 1 et 2 d'après la grille, les deuxièmes de poule sont placés aux numéros 3 et 4 dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs, les troisièmes de poule sont placés aux numéros 5 et 6 dans le même demi-tableau de leurs premiers respectifs, mais dans le quart opposé et les quatrièmes de poule sont placés aux numéros 7 et 8 dans le même demi-tableau de leurs premiers respectifs, mais dans le quart opposé. Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

➤ **Pour les tableaux « Poussins »**, les tableaux seront organisés selon le nombre d'inscrits et débiteront soit pas des poules de 3 dont tous les joueurs sortiront, soit par des poules de 4 dont au moins les deux premiers sortiront. Le tableau se poursuivra ensuite sous forme de tableau à élimination directe.

➤ **Pour tous les autres tableaux**, l'organisation sportive est laissée à l'appréciation de la commission sportive en fonction du nombre de participants, du nombre tables disponibles et des contraintes horaires.